

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON**

**Séance du 26 novembre 2025**

<b>Nombre de membres :</b>  Afférents au Conseil d'administration : 15 En exercice : 15  Date de convocation : 17-11-2025 Date d'affichage : 17-11-2025	<p>L'an deux-mille-vingt-cinq et le vingt-six novembre à 14h30, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Thierry Dufour, Président.</p> <p><b>Présents :</b> M. Thierry DUFOUR (pouvoir reçu de M. Philippe Caceres) ; M<sup>me</sup> Nawel BENSETT-VIGUIÉ (pouvoir reçu de Mme Blanco-Liquière) ; M. Alfred KROL ; M. Claude JOUANY ; M<sup>me</sup> Nawal LAGHZAQUI ; M<sup>me</sup> Brigitte VERGNES ; M<sup>me</sup> Annie CAVAILLÈS (pouvoir reçu de M<sup>me</sup> Anne-Marie GUYADER) ; M. Serge COTTO (pouvoir reçu de Mme Hélène Aillot) ; M<sup>me</sup> Yolande LARTIGUE ; M. Jean-Philippe SOUQUIÈRE</p> <p><b>Absents représentés :</b> M<sup>me</sup> Caroline BLANCO LIQUIERE (pouvoir donné à M<sup>me</sup> Nawel Bensetti-Viguié) ; M. Philippe CACERES (pouvoir donné à M. Thierry Dufour) ; M<sup>me</sup> Hélène AILLOS (pouvoir donné à M. Serge Cotto) ; M<sup>me</sup> Anne-Marie GUYADER (pouvoir donné à M<sup>me</sup> Annie CAVAILLÈS)</p> <p><b>Absente excusée :</b> M<sup>me</sup> Pascale BERLY</p> <p><b>Secrétaire :</b> M<sup>me</sup> Nawel BENSETTI- VIGUIÉ</p>						
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Présents : 10</td> <td style="width: 50%;">Abstention : 0</td> </tr> <tr> <td>Représentés : 14</td> <td>Votes pour : 14</td> </tr> <tr> <td>Votants : 14</td> <td>Votes contre : 0</td> </tr> </table>	Présents : 10	Abstention : 0	Représentés : 14	Votes pour : 14	Votants : 14	Votes contre : 0	
Présents : 10	Abstention : 0						
Représentés : 14	Votes pour : 14						
Votants : 14	Votes contre : 0						

**DEL.CCAS N°2025-9 : admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable  
(Portage de repas)**

Monsieur le Président informe le Conseil d'Administration que la Trésorerie, par courriel du 21 mai 2025, a proposé que soit admise en non-valeur la somme de 19€60 qu'il est impossible de recouvrer car les poursuites sont sans effet (voir document joint). Cette somme concerne la fourniture de deux repas par le CCAS l'Albi en août 2023. La débitrice, M<sup>me</sup> Henriette COMBES, utilisait le service depuis le 26-12-2022. La fourniture avait pris fin le 5 août 2023 à la suite de son hospitalisation. Par la suite, cette personne n'avait pu revenir à son domicile et avait définitivement quitté Puygouzon. En fin d'année 2023, elle avait emménagé à la résidence Les Coteaux d'Escudé à Albi.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur de ces restes à réaliser :

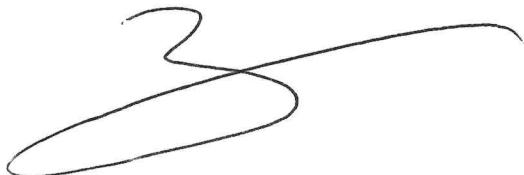
Nature juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	Nom du redevable	Objet pièce	Montant à recouvrer	Motif de la présentation
Particulier	2023	T-103	Henriette COMBES	102	19,60€	Poursuites sans effet

- **DIT** que le montant de cette pièce s'élève à 19€60 ;

- **DIT** que les crédits seront inscrits en dépenses au budget CCAS de l'exercice 2025.
- **MENTIONNE** que la présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télerecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme*

**La secrétaire de séance,  
Madame Nawel Bensetti Viguié**



**Le Président du CCAS,  
Monsieur Thierry Dufour**